

Plaidoyer pour un accompagnement plus proche des familles en matière de parentalité : le Conseil Conjugal et Familial au centre



- **Les attentes des parents en matière de parentalité ? Trouver des solutions...tout simplement.**

La CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) a publié en 2016 les résultats d'une enquête nationale menée auprès de parents d'enfant(s) de moins de 18 ans, « **Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité** »¹. Complète et intéressante pour les acteurs du secteur de la famille, elle vise à mieux connaître la façon dont les parents vivent leur rôle au quotidien, leur appropriation des dispositifs de soutien à la parentalité et leurs attentes et besoins en la matière. Il en ressort que **les dispositifs et actions de soutien à la parentalité sont fréquentés par une minorité de parents, moins de 15%. Les parents interrogés attendent avant tout qu'on les aide à résoudre leurs difficultés et à trouver des solutions.** Rien d'étonnant donc que les modalités principalement souhaitées soient des échanges individuels avec un professionnel.

¹ [l'e-ssentiel, publication électronique de la CNAF, Direction des statistiques, des études et de la recherche, n°165 / juillet 2016 : Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité](#)

- **Les Conseillères Conjugales et Familiales: ces généralistes de la famille et de l'accompagnement à la parentalité.**

Le [Conseil Conjugal et Familial \(CCF\)](#), cousin de la médiation familiale, situé davantage dans l'éducation et la prévention, répond à ces critères. Si la dimension parentale n'apparaît pas distinctement dans le titre, elle y est pleinement car 40 % des personnes venant en consultation sont des parents souhaitant être soutenus dans leur rôle.

Peu connu du grand public, ce dispositif mérite d'avoir toute sa place dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée, les centres sociaux, les maternités, les centres de planification, les centres médico-sociaux, les maisons de retraite, partout où les familles et ses membres vivent et évoluent.

Créé en début des années '70 (décret d'application de la [loi Neuwirth](#), relative à la régulation des naissances, puis la [loi Veil](#) de 1975), **son rôle, défini au départ autour de l'accueil et de l'accompagnement à la demande d'IVG, évolue avec les années en répondant aux besoins et aux problématiques sociales et sociétales.** Ainsi, depuis deux ans, un travail a été mené pour une actualisation des textes. Un nouveau décret qui en résulte² devrait voir le jour prochainement. Outre les missions plus « classiques » comme **informer sur les droits en matière de santé sexuelle et de sexualité, la contraception, l'IVG, la prévention des IST, ou accompagner les personnes dans leur vie affective et relationnelle** sous toutes ses formes..., **les conseillers conjugaux et familiaux œuvreront désormais à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, à la lutte contre l'intolérance et toutes les radicalités, à la prévention des violences, notamment celles faites aux femmes et les violences sexuelles, à la promotion du respect de l'intimité des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de toutes les personnes en situation de vulnérabilité, à l'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille...**

« Nous sommes les généralistes de la famille, témoigne une conseillère conjugale et familiale. Nous travaillons en équipes pluridisciplinaires, en lien avec les acteurs locaux des réseaux sanitaires et sociaux, de parentalité..., en pouvant orienter vers d'autres professionnels ou activités. [...] Nous écoutons la personne à plusieurs niveaux pour lui renvoyer le sens de ses propres paroles. L'objectif est qu'elle prenne conscience de sa situation et fasse des liens avec sa propre histoire. Pour cela, nous nous montrons actifs, proposant des pistes de réflexion à la personne, à la famille, au couple, en veillant à ne pas plaquer une solution toute faite sur un contexte socioculturel qui ne serait pas adapté. Cela donne un ton particulièrement créatif et dynamique aux entretiens. »

Il est donc important aujourd'hui de promouvoir ce métier dont l'inscription au RNCP est en cours. Espérons que le nouveau quinquennat valide celle-ci et apporte la reconnaissance à cette profession engagée dont le travail repose sur une certitude : la famille est la 1^{ère} éducatrice. Il est indispensable que les autorités publiques, le secteur privé et les associations soutiennent les familles afin que celles-ci puissent pleinement déployer leurs compétences et leurs ressources propres.

Isabelle Audry, Conseillère Conjugale et Familiale

Yola Dellière, Directrice

Sébastien Violette, Président

[Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches-du-Rhône](#)

² relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF)